

Interpellation



08-INT-040

8 janvier 2008

Vaud, champion d'Europe de la traite d'êtres humains ?

Les grandes manifestations sportives, telles que championnats mondiaux ou européens de football, attirent les grandes foules. Bien souvent, en marge de ces manifestations ont lieu des événements nettement moins festifs, par exemple liés à la prostitution. Et pour répondre aux « besoins » ainsi engendrés, bon nombre de personnes sont déplacées, souvent contre leur gré. C'est du moins la pensée courante qui a prévalu jusqu'au dernier mondial en Allemagne. Cette pensée étant bien ancrée, le terrain est donc propice à sensibiliser la population sur un phénomène qui, hélas, n'a rien de lié à des événements exceptionnels, mais qui fait tristement partie du quotidien : la traite d'êtres humains.

En 2002, le rapport du groupe de travail interdépartemental « Traite d'êtres humains » au Département fédéral de justice et police estimait à environ 3000 le nombre de victimes de trafiquants d'êtres humains arrivant chaque année en Suisse, et ce uniquement en provenance d'Europe centrale et de l'Est. Le dernier rapport du Service de coordination contre la traite d'êtres humains et la trafic de migrants (SCOTT)¹ en la matière considère pourtant ce chiffre comme « pas satisfaisant », parce que fondé sur une « base incertaine ». En effet, on sait que la plupart des victimes ne sont pas identifiées en tant que telles, et seul un petit nombre des personnes concernées bénéficie de protection et de soutien. Le seul service spécialisé de Suisse en matière de traite des femmes, FIZ Makasi, a apporté son soutien à 133 femmes en 2006. Le nombre de celles qui se sont adressées aux centres d'aide aux victimes et autres organisations n'est pas connu. Rares sont également les coupables jugés pour commerce d'êtres humains : En 2005, il y aurait eu seulement 12 condamnations en Suisse à la base de l'art. 196 CP (traite des êtres humains).


La campagne « Euro 08 contre la traite des femmes » vise à informer et à sensibiliser la population au problème de la traite des femmes (cf. www.traitedesfemmes2008.ch). Dans le cadre de cette campagne, nous prions le Conseil d'État de nous communiquer les renseignements et de prendre positions sur les points suivants :

1. Combien de victimes de la traite des femmes ont-elles été identifiées en tant que telles dans le canton de Vaud entre 2005 et 2007 ? Au cas où aucune victime n'a été identifiée, à quoi cela est-il attribué ?
2. Qu'entreprennent les autorités de poursuite pénale dans notre canton pour identifier les victimes de la traite des femmes ?
3. Qu'entreprennent les autorités cantonales afin que les victimes du commerce d'êtres humains ne soient pas dénoncées et sanctionnées en raison d'un séjour illégal ou d'une activité non déclarée ? Notamment, est-ce que des personnes victimes d'agressions graves, tels que viols ou atteinte à l'intégrité physique, sont considérées par le Conseil d'Etat comme victime de la traite ? De même, est-ce que des contraintes familiales ou économiques font partie intégrante de la définition du Conseil d'Etat de la traite ? Sinon pour quels motifs ? Enfin, en cas de réponses négatives, quelles mesures le Conseil d'Etat a-t-il prévues pour protéger ces personnes ?

¹ *Lutte contre la traite des êtres humains en Suisse : Progrès, situation et priorités, SCOTT, novembre 2007*

4. Combien de victimes présumées de la traite des femmes se sont-elles vu accorder une autorisation de séjour au cours des trois dernières années ? Concrètement : combien de fois un délai de réflexion a-t-il été accordé ? Combien d'autorisations de séjour de courte durée ont-elles été octroyées ? Combien d'admissions provisoires ? Combien de permis B (cas de rigueur) ? Si les victimes n'ont pas reçu d'autorisation de séjour : pourquoi ?
5. Les autorités de poursuite pénale du canton travaillent-elles de concert avec un centre de conseil spécialisé ? Si non : pour quelles raisons ?
6. Le canton soutient-il un tel centre de conseil financièrement ?
7. Les membres des autorités de police, de justice et des migrations reçoivent-ils une formation ou formation continue sur le thème de la traite d'êtres humains ? Y a-t-il au sein des autorités de police, de justice et des migrations des collaboratrices et collaborateurs spécialisés aptes à traiter les cas correspondants ? Si tel n'est pas le cas, pour quelles raisons ?

Nous remercions par avance le Conseil d'Etat de ses réponses.



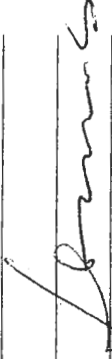





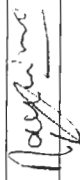
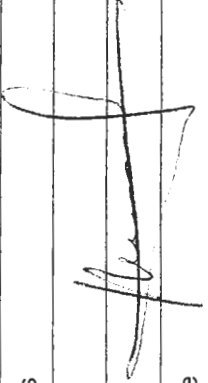




Stéphane Montangero

Liste des députés signataires – état au 8 janvier 2008

Abbet Raphaël	Capt Gloria	Dolivo Jean-Michel
Aebi Jean-Robert	Chapalay Albert	Ducommun Philippe
Amarelle Cesla	Chappuis Laurent	Dufour Claude-Eric
Amstein Claudine	Chatelain André	Durussel José
Ansermet Jacques	Chevalley Christine	Duvoisin Ginette
Apothéoz Stéphanie	Chevalley Edna <i>Edna Chevallon</i>	Epars Olivier
Aubert Josiane	Chollet Jean-Luc	Fardel Claude-André
Aubert Mireille	Chollet Jean-Marc	Favez Jean-Michel
Baehler Bech Anne	Christen Jérôme	Favrod Pierre-Alain
Ballif Laurent	Clot Bertrand	Feller Olivier
Bally Alexis	Cornamusaz Philippe	Ferrari Yves
Bavaud Sandrine	Cornaz-Rovelli Valérie	Fiora-Guttman Martine
Bernhard Maximilien	Cornut Michel	Freymond Cantone Fabienne
Berseth Verena	Courdesse Régis	Gaille Pierre-André
Bolay Guy-Philippe	De Preux Patrick	Gaudard Jean-Pierre
Bonjour Eric	Debluë François	Gay Vallotton Michèle
Bonny Dominique-Richard	Décaillot Anne	Gfeller Olivier
Borel Bernard	Décosterd Anne	Girardet Lucas
Borloz Frédéric	Delacour André	Giardon Julien
Bottlang-Pittet Jaqueline	Depoisier Anne-Marie <i>Depoisier</i>	Glutz Félix
Brélaz François	Deriaz Philippe	Golaz Florence <i>Golaz</i>
Buffat Marc-Olivier	Desmeules Michel	Golaz Olivier
Buffat Michaël	Despot Fabienne	Gorrite Nuria <i>N. Gorrite</i>
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Grandjean Pierre
Calpini Christa	Dind Claudine	Grognuz Frédéric

Liste des députés signataires – état au 8 janvier 2008

Guignard Jean 	Mercier Pierre-Alain	Rod Armand
Guignard Pierre	Métraux Béatrice	Rostan Jacqueline
Haenni Frédéric	Meyer Roxanne 	Roulet Catherine
Haldy Jacques	Miéville Michel	Ruey-Ray Elisabeth
Haury Jacques-André	Modoux Philippe	Saugy Roger
Jaquet-Berger Christiane	Monod Alain	Savary Marianne
Jaquier Rémy	Montangero Stéphane	Schwaab Jean Christophe 
Jufer-Tissot Nicole	Mossi Michele	Schwaar Valérie 
Junglaus Delarze Suzanne 	Mouquin Michel	Schwab Claude
Junod Grégoire	Pache Rémy	Silauri Alessandra
Kaelin Pierre	Payot François	Sordet Jean-Marc
Kappeler Hans Rudolf	Pernoud Pierre-André	Streit Christian
Kernen Olivier 	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Kohli Dominique	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Labouchère Catherine	Peters Lise	Uffer Filip
Mahaim Raphaël	Pidoux Jean-Yves	Venezelos Vassilis
Maillefer Denis-Olivier 	Pidoux Pierre-André	Villa Sylvie 
Mange Daniel	Poncet Gabriel	Volet Pierre
Manzini Pascale 	Randin Philippe	Vuilleumier Marc
Marendaz André	Rapaz Pierre-Yves	Walther Eric
Martinet Philippe	Reichen Gil 	Weber-Jobé Monique 
Mattenberger Nicolas	Renaud Michel	Wehrli Laurent
Mayor Olivier	Rey-Marion Aliette	Wyssa Claudine
Maystre Tinetta	Reymond Philippe	Yersin Jean-Robert 
Melly Serge	Rochat Pierre	Zwahlen Pierre